

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2014

DÉVELOPPEMENT ET ENCADREMENT DES STAGES - (N° 1701)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS51

présenté par
Mme Khirouni, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« parmi les »,

les mots :

« au sein des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel